

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et vingt-cinq janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Éveline, BOTON Monique, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Éric, SIAUDEAU Michel pouvoir à CANUS Daniel, TUFFET Francine pouvoir à GIRARD Jean-Paul, WATTEBLED Stéphane pouvoir à FOURNALES Sandrine, GUÉRIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Secrétaire de séance : GIRAUDEAU Samuel.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 07 décembre 2020
2. Déplacement de l'Agence Postale – Plan de financement du projet
3. Participation au fonctionnement du conservatoire de musique et de danse de Saintes
4. Participation auprès de l'EPF dans le cadre de la vente du bien du 36 rue Aliénor d'Aquitaine
5. Recrutement d'un surveillant de baignade
6. Recrutements des contrats saisonniers pour le fonctionnement du bac
7. Echanges de terrains lieu-dit « Chez Corbin »
8. Aliénation du chemin rural au lieu-dit « Les Pibotteries »
9. Ouverture de crédits et vote de crédits supplémentaires
10. Subvention pour le projet « Bab El Raid »
11. Informations et questions diverses

Mme TREFFANDIER Nathalie intègre la réunion du conseil municipal pour le vote du point n°2.

01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

02–DEPLACEMENT DE L'AGENCE POSTALE - PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 7 décembre 2020, il indique qu'il y a lieu d'actualiser le plan de financement du projet.

Pour rappel, le cabinet d'architecture Berthet Roche Architecture assure la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Jacques BERTOT, adjoint en charge des projets, explique le plan de financement du projet. Il explique que l'avant-projet définitif a été remis le 22 janvier dernier.

Il souhaite expliquer le coût important du projet au regard de la surface. En effet plusieurs raisons impactent le budget de la construction :

- la topographie du terrain (nécessité de terrassement et de murs enterrés),
- les incidences géotechniques,
- le débord de fondations de la maison mitoyenne,
- les exigences techniques de La Poste (local coffre « alvéole », porte blindée, rideau anti-effraction, serrures électriques, ensemble vitré intérieur, électricité avec un nombre très important de prises, le câblages pour la vidéosurveillance, les luminaires...),
- les travaux extérieurs (murs, clôtures, aménagement de la cour et du talus arrière).

Monsieur le Maire explique que la commune doit prendre en charge aussi des frais de déménagement, de mobilier, les frais de sécurité, la signalétique, la perte d'exploitation et une indemnité compensatoire si la commune applique une augmentation de loyer.

Il est prévu de financer ce projet par un emprunt qui pourra correspondre au montant du loyer sur 20 ans. Le bail actuel avec La Poste sera révisable en 2023.

Christine GAUDIN demande si La Poste s'engage à rester sur Chaniers avec les mêmes horaires. Il s'agit de conserver un service public sur la commune.

Le plan de financement du projet est détaillé comme suit :

DEPENSES -Euros			RECETTES - Euros		
Nature Prestation	HT	TTC	Partenaires	%	Montant
Achat du terrain	12 000,00	14 400,00			
Frais de notaires	1 000,00	1 200,00			
Relevé Topographiques	826,50	991,80			
Architecte Berthet Roche	26 352,00	31 622,40			
Etude de sol	1 770,00	2 124,00	DETR (hors achat de terrain)	30,00	91 711,00
bureau étude structure	1 600,00	1 920,00			
Travaux TCE	250 700,00	300 840,00	Région		
Géometre -permis d'aménager	1 589,50	1 907,40	CD (max travaux 180000€)	25,00	45 000,00
Travaux Domaine Public (BDC SecTP)	5 000,00	6 000,00	CDA		
Divers Branchements EDF, Telecom	3 000,00	3 600,00			
Assainissement (devis Véolia)	2 747,18	3 296,62			
Eau potable (devis Véolia)	1 738,16	2 085,79			
Contrôle Technique	3 660,00	4 392,00			
Coordonnateur Santé, Protection, sécurité	2 220,00	2 664,00	Commune		182 996,89
Assurance Dommage Ouvrage	3 500,00	4 200,00	FCTVA		62 736,12
Divers repro, AAPC	1 000,00	1 200,00			
Dépenses	318 703,34	382 444,01	Recettes totales		382 444,01

Les crédits seront inscrits au BP 2021.

Une décision du Maire validera le plan de financement afin de pouvoir faire les demandes de subventions.

03– PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINTES (N°001)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que par délibération n°2019/07/057 en date du 08 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de conventionner avec la Ville de Saintes pour participer au fonctionnement du conservatoire de musique et de danse sur les bases suivantes d'une participation par habitant (2,717€).

Ces modalités ont aussi été proposées aux autres communes dans le cadre du financement d'une charge de centralité et dans l'objectif de rendre cet outil communautaire.

Il est proposé de renouveler la participation au Conservatoire de musique et de danse de Saintes sur la base de 2,717€ par habitant d'après les données fournies par l'INSEE et de signer une convention sur 7 ans.

Les habitants de Chaniers profitent ainsi du tarif préférentiel Saintais. Monsieur Le Maire explique que ce qui est surtout important c'est de participer d'une manière générale au financement du conservatoire.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le conventionnement avec le Conservatoire de musique et de danse de Saintes pour une durée de 7 ans,
- autorise le versement des participations sur la base du nombre d'habitants,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes.

04– PARTICIPATION AUPRES DE L'EPF DANS LE CADRE DE LA VENTE MAISON DU 36 RUE ALIENOR D'AQUITAINE (N°002)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'EPF a réalisé en 2016, sur demande de la commune de Chaniers (délibération 2016/06/066) l'acquisition d'un bien situé sur la parcelle cadastrale AZ 106 pour un montant de 64 831,70€ HT. L'EPF intervient depuis plusieurs années pour accompagner la commune de Chaniers pour des achats de terrain par préemption (Terrains Bourbons, Le Tourneur, cordonnier et la maison Muller).

Il s'agit d'une maison de 90m2 habitables située au 36 rue Aliénor d'Aquitaine.

Ce bien a été mis en vente et un acheteur a fait une proposition pour un montant de 52 561,45€ HT. L'acheteur s'est engagé à réaliser une rénovation du bâtiment avec la création de 1 à 2 logements sociaux. Cette cession à un propriétaire bailleur dans le cadre de l'OPAH-RU permet une minoration du prix de vente par l'EPF d'un montant de 9600€ HT.

La commune doit aussi s'engager à soutenir ce projet en supportant un reste à charge de **2 670.25€ HT** soit **3 204.3€ TTC**.

Toutefois, plusieurs dépenses devraient encore être réalisées sur cette opération d'ici à la cession (remise à jour des diagnostics avant-vente, potentiellement frais d'acte).

Il est donc proposé d'inscrire un reste à charge prévisionnel pour la commune de 7 000€, versés sur facture à l'EPF.

Les crédits seront inscrits au BP 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la participation auprès de l'EPF dans le cadre de la vente de la maison située au 36 rue Aliénor d'Aquitaine,
- autorise le versement de la participation pour un montant maximum de 7000€,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

05 - RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT DE BAINNADE (N°003)

Monsieur le Maire expose que depuis plus de 10 ans une baignade surveillée est mise en place en bord de Charente.

Comme les années précédentes, les communes de Chaniers et Port d'Envaux devraient s'associer afin de mutualiser les frais de fonctionnement et proposer un temps complet de travail pour le poste de surveillant de baignade.

Il est à noter une bonne affluence en 2020 de la plage avec en plus le restaurant en activité.

Il convient donc de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur (titulaire du B.N.S.S.A), à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de juillet et août.

Les jours d'ouverture et les horaires de la baignade sont :

- En juillet : mercredi et vendredi de 13h30 à 19h00
dimanche de 13h00 à 19h30
- En août : mardi et jeudi de 13h30 à 19h00
samedi de 13h00 à 19h30

En prévision du recrutement à venir, il est proposé de créer le poste sur la base d'une rémunération d'un opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives (APS). Le montant de la rémunération sera déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

- les grilles indiciaires du cadre d'emploi indiqué ci-dessus,
- les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice,
- la qualification détenue par l'agent (diplôme ou niveau d'étude),
- l'expérience professionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un maître-nageur,
- décide de confier à Monsieur le Maire la fixation du montant de rémunération du surveillant de baignade en fonction des critères listés ci-dessus,
- mandate le Maire pour signer les contrats de travail correspondants à cet emploi saisonnier.

06 - RECRUTEMENTS DE CONTRATS SAISONNIERS POUR LE FONCTIONNEMENT DU BAC (N°004)

Monsieur le Maire expose que la commune de Chaniers exploite le bac mis à disposition par le département sur la saison estivale. A ce titre une convention fixe les engagements de chacune des parties. La convention 2018-2020 est arrivée à son terme, mais une nouvelle convention d'exploitation sera signée en début d'année 2021.

Il sera proposé un accompagnement financier du département sur la base d'un service fait et sur une forfaitisation issue de la moyenne des sommes allouées.

Il est proposé de recruter, comme les années précédentes, des agents saisonniers pour assurer le fonctionnement du bac, soit :

- 1 agent du 1er avril au 31 Octobre,
- 1 agent du 15 juin au 15 septembre.

Les agents saisonniers doivent être titulaires d'un brevet de natation (50 mètres) et d'une attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et devront en outre obtenir le Certificat de capacité délivré par la Commission de surveillance de la navigation.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice du 1^{er} Echelon du grade d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable sur le recrutement des agents saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement du bac,
- mandate Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail et les documents nécessaires à ces emplois.

07- ECHANGES TERRAINS AU LIEU-DIT « CHEZ CORBIN » (N°005)

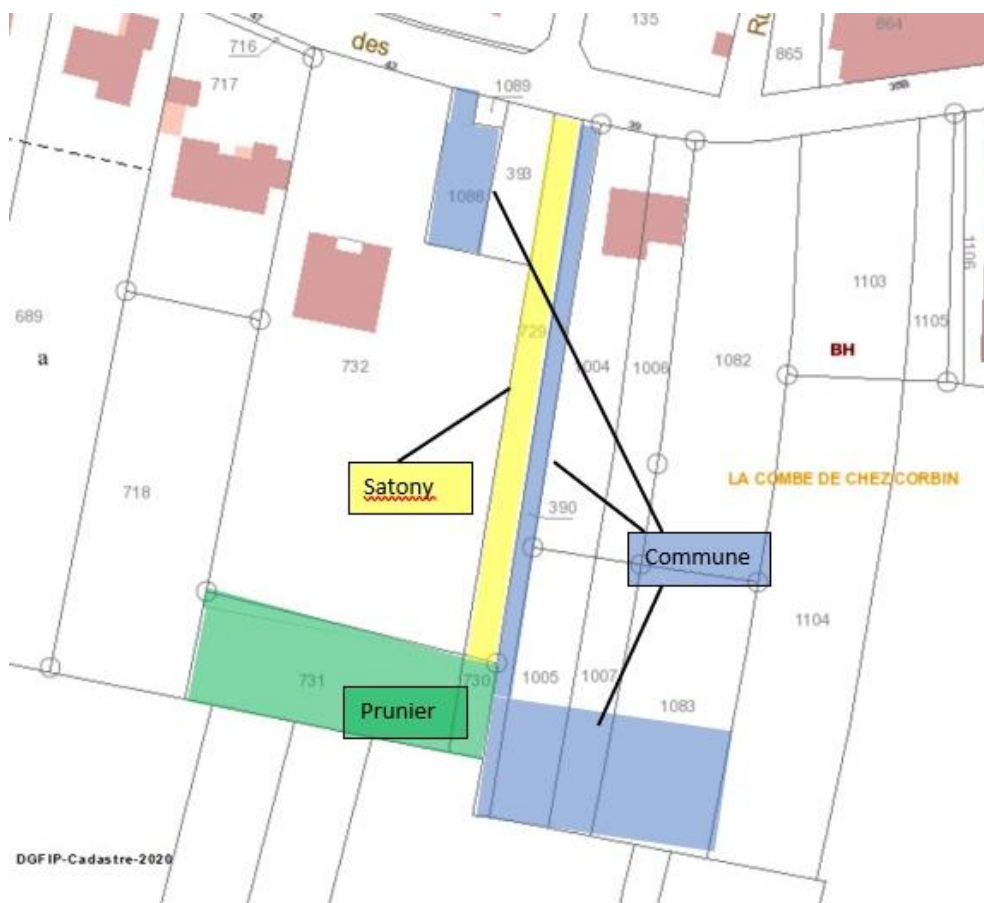
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la création du bassin d'orage au village de « chez Corbin » (délibération du 5 février 2018), il y a lieu de prendre une délibération pour permettre un échange de parcelles.

Jean-Luc GRAVELLE explique qu'afin d'élargir l'accès au futur bassin d'orage situé sur les parcelles cadastrées BH 1005, 1007 et 1083, il convient de procéder à deux échanges de parcelles avec deux propriétaires, l'indivision Prunier et les consorts Satony.

Les frais d'actes, de division et de bornage seront partagés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les échanges de parcelles proposées,
- mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à recevoir les actes administratifs et autorise le Premier Adjoint à signer les actes administratifs.

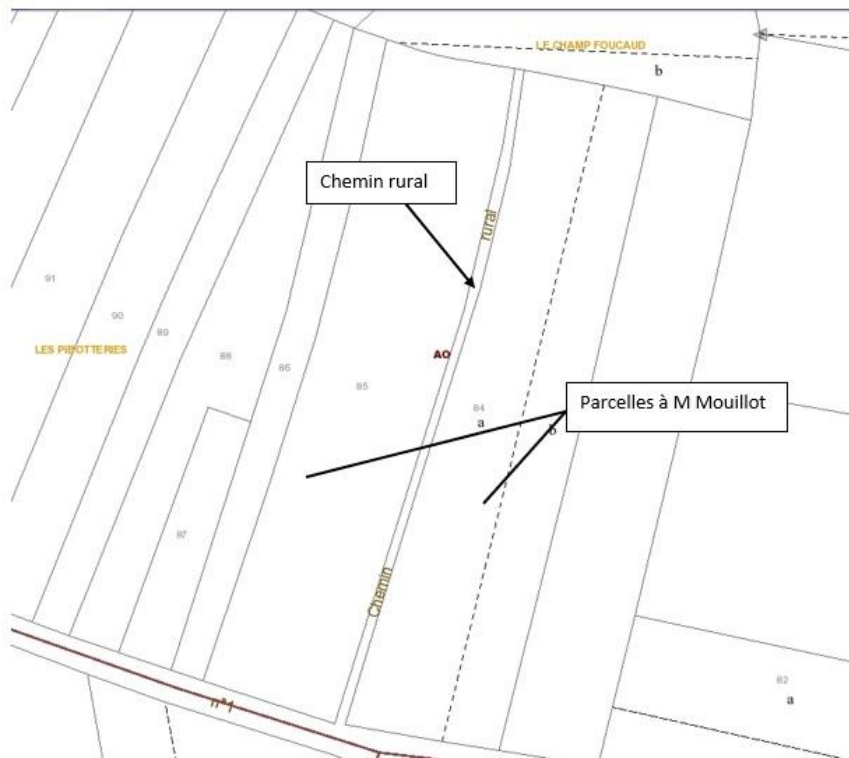


08- ALINEMENT DU CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LES PIBOTTERIES » (N°006)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Joël MOUILLOT propriétaire des parcelles AO 84 et 85 a fait une demande auprès de la mairie en vue d'acquérir le chemin rural jouxtant sa propriété, d'une surface d'environ 560 m² afin de procéder ensuite à un échange de terrains avec Monsieur Patrice MACHEFERT.

Un bornage devra être effectué afin de créer une parcelle.

Cependant, en application de l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime, la cession d'un chemin rural peut être réalisée lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public et après une enquête publique préalable.



Ainsi, il convient de considérer que ce chemin rural a cessé, en pratique, d'être affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années, il n'est pas nécessaire pour relier un lieu public, il n'est pas inscrit sur le plan des itinéraires de promenades et de randonnées et l'état de la voie ne permet pas une circulation normale.

Monsieur MOUILLOT s'engage à fusionner la parcelle du chemin rural avec les parcelles A0 83 a et b, 84, 85 et 86, ainsi que celles qu'il va acquérir auprès de Monsieur MACHEFERT (AO153 et 78). Un bornage devra être effectué afin de créer une seule parcelle.

Il est proposé de nommer Michel ROULIN comme commissaire enquêteur pour cette aliénation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable sur le principe de l'aliénation du chemin rural,
- décide de lancer l'enquête publique préalable à la cession,
- mandate Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires,
- autorise Monsieur le Maire à recevoir les actes administratifs et autorise le Premier Adjoint à signer ces actes administratifs.

09- OUVERTURE DE CREDITS ET VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES (N°007)

Ouvertures de crédits – Budget principal :

Jean-Paul GIRARD, adjoint en charge des finances, indique qu'il convient d'engager et régler diverses dépenses avant le vote du budget primitif 2021 qui interviendra en avril :

- Achat d'une tronçonneuse élagueuse : 449 €
- Achat d'une échelle 3 plans 3x 10 m : 534 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au compte 2188-8 pour 1 000 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

Vote de crédits supplémentaires – Budget lotissement « les deux ruelles »

Il convient aussi de procéder aux ajustements de prévisions budgétaires sur le budget annexe du « lotissement les deux ruelles » concernant les écritures d'ordre liées aux constatations du stock final et des sorties de stocks (cessions) au 31/12/2020.

Désignation	Dépenses	Recettes	Page du budget
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 042 – Article 71355 Variation des stocks de terrains aménagés	+ 101 000		15
Chapitre 042 – Article 7133 Variation des en-cours de production de biens		+ 101 000	16
Total Fonctionnement	+ 101 000	+ 101 000	
INVESTISSEMENT			
Chapitre 040 – Article 3355 - Travaux	+ 101 000		17
Chapitre 040 – Article 3555 – Terrains aménagés		+ 101 000	18
Total Investissement	+ 101 000	+ 101 000	

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les opérations d'ouverture de crédits et les crédits supplémentaires proposées par Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations énoncées ci-avant.

10 - SUBVENTION POUR LE PROJET « BAB EL RAID » (N°008)

Daniel CANUS explique que la commune de Chaniers est sollicitée afin de soutenir financièrement le projet « Bab el Raid » de la Team 371.

Le raid se déroulera du 1^{er} au 12 mai 2021 en traversant 3 pays (France, Espagne, Maroc) sur 4500 km. Il s'agit d'une aventure sportive (à bord d'une Ford Fiesta) mais aussi humaine et solidaire pour permettre de recueillir des dons pour financer des fournitures scolaires et planter des arbres (palmiers).

La Team 371 est composée de deux habitantes de Chaniers, Myriam et Céline BOUIGHAIDEN.

Le budget prévisionnel du raid est de 8250€ qui couvrent l'inscription, l'achat du véhicule, les frais de route et d'hébergement, les assurances et équipements, la communication...

Il est proposé d'allouer une subvention de 150€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150€ au projet « Bab El Raid ».

11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les décisions du Maire :

2020-014	Recours Toebat-Wegera - Certificat d'urbanisme négatif du 8 novembre 2019
2020-015	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bureau de poste à Chaniers

- Catastrophe sécheresse 2020 : Les dossiers sont à déposer pour les personnes concernées avant le 15 février en mairie, pour une transmission après à la Préfecture afin de faire reconnaître la catastrophe naturelle pour 2020.

- Signalement de dysfonctionnements :

- ✓ le feu clignotant RD 24 qui ne fonctionne plus entre Rue des sables et passage à niveau,
- ✓ des buses bouchées au carrefour de Plaizac.
- ✓ nombreux dépôts sauvages sur la commune
- ✓ Village de Chauveau : une ruine menace de s'effondrer.

- Salon du livre : il n'y aura pas de salon du livre en 2021 en raison de la situation sanitaire, il est reporté en 2022.

Séance clôturée à 22h25

Le secrétaire

Samuel GIRAUDEAU